

RECOURS CONTRE DÉCISION SUR OPPOSITION

Michel Mégard, avenue du Gros-Chêne 34, 1213 Onex

contre

l'assurance maladie,

en l'occurrence :

ASSURA, avenue Charles-Ferdinand Ramuz 70, 1009 Pully

concernant

la décision sur opposition du 15 octobre 2010

Faits

Depuis fin 2007, et afin d'être en ordre avec ma conscience, je refuse de payer volontairement les primes d'assurance maladie. Mes motivations ont été exprimées une première fois dans le texte *La médecine est malade* (annexé).

Lors de chaque nouvelle procédure engagée par l'assureur, les arguments de celui-ci, puis du tribunal des assurances, sont constants : il faut appliquer la loi.

Dans chacun de mes recours contre les décisions de l'assureur, j'ai proposé de nouveaux arguments, apporté de nouveaux témoignages, proposé de possibles raisonnements pour que la justice enfin reconnaisse qu'il y a un problème.

Le temps passé à écouter, à observer, puis à rédiger, l'argent dépensé en frais de recours, sont peu de choses à côté des injustices et des souffrances vécues en raison même de l'application aveugle d'une loi qui soutient une médecine orientée vers le profit.

Motivations

Certains membres du corps médical témoignent des problèmes causés par la médecine actuelle. En voici quelques exemples.

Pierre Corbaz, médecin et philosophe

En entretien avec Pierre Corbaz a paru dans un hebdomadaire grand-public (*Coopération*, 22 juin 2010). Voici ce qu'il affirme :

« Ces dernières années, l'avancée médicale [...] a ouvert les espoirs les plus fous. La norme, ce n'est plus la vie, la nature et ses indissociables corollaires que sont la mort, la vieillesse et la souffrance. Mais une autre forme de vie, rêvée, une vie fantasmatique, jeune en permanence et saine, belle, sans aucune souffrance, éternelle !. »

Martial Van der Linden, neurologue

Dans un article sur la maladie d'Alzheimer (*La Liberté/Le Courrier*, 3 mars 2010), le professeur Van der Linden, responsable de l'Unité de psychopathologie et neuropsychologie cognitive de l'Université de Genève, dit que « Alzheimer est un mythe néfaste ». Selon lui, « ce qu'on appelle la maladie d'Alzheimer [s'inscrit] dans le continuum du vieillissement ».

« Avec la hausse de l'espérance de vie des années 70, la création de ce mythe a correspondu à un besoin de financement des chercheurs. Une guerre totale contre une épidémie terrible, ça rapporte plus que de "bêtes" recherches sur le vieillissement... Et les budgets ont explosé – hélas sans trop d'effets. »

Les derniers mots de l'article indiquent la voie à suivre : « Ce qu'il faudrait, c'est une prise en charge globale au niveau local. Favoriser les rencontres entre les générations, travailler sur la nutrition, l'exercice. Et créer un environnement "troubles cognitifs admis" ».

Bertrand Kiefer, médecin et théologien

Bertrand Kiefer est rédacteur en chef de la *Revue médicale suisse*. Il a publié en 2010 un recueil de chroniques : *Le cadavre de la médecine bouge encore*. Dans un article paru dans *La Liberté/Le Courrier* (14 avril 2010), il dénonce les « disparités » de traitement des patients. Il affirme aussi ceci :

« Le grand programme que l'époque donne à la médecine est : zéro souffrance, prolongation de la vie jusqu'à l'infini et intensification de soi, c'est-à-dire le dépassement des limites imposées par la nature. »

« Les médecins sont [...] devenus les hommes à tout faire d'une société qui médicalise tout ce qui ressemble à du mal-être. On leur demande de prendre en charge les difficultés de la vie qui, autrefois, étaient confiées au prêtre. Ou encore, la société est de plus en plus inhumaine, l'économie casse les gens et c'est au médecin de remettre sur pied les victimes d'un système pathogène. »

Je suis reconnaissant à ces médecins d'exprimer ouvertement ces problèmes. Leurs analyses rejoignent et motivent mon « mal-être » face à la médecine actuelle. Heureusement, ce mal-être est – pour l'instant – judiciairisé et non médicalisé (psychiatrisé) !

En droit

Ceci est mon sixième recours. Les lois n'ont pas changé, les décisions du tribunal n'ont pas varié (la décision concernant le cinquième recours ne m'est cependant pas encore parvenue).

Des éléments qui pourraient être invoqués pour montrer les contradictions existantes entre la LAMal et ses conséquences d'une part, et un corpus plus large

de lois d'autre part, ont été présentés dans mes précédents recours. Il s'agit donc de les répéter ici.

- la médecine vécue comme une « croyance », avec ses prêtres et ses rituels ;
- les informations visant à diffuser la peur dans la population ;
- la criminalisation d'une partie de la population qui est à la merci des assureurs ;
- le détournement de l'esprit du législateur : là où l'intention était de contraindre les assureurs à accepter tous les habitants, on a contraint tous les habitants à s'affilier aux assureurs ;
- l'exclusion des plus pauvres de l'accès aux soins (non paiement des primes) ;
- la création de nouvelles catégories de « malades » afin d'élargir la clientèle du système médical ;
- le détournement des ressources de l'État.

Conclusions

Il existe donc des médecins, et pas des moindres, qui expriment ouvertement leurs doutes et leurs critiques envers le système médical.

Le société « médicalise tout ce qui ressemble à du mal-être ». Les décisions de justice vont-elle continuer à « condamner le refus de contribuer à la médicalisation de la société » ?

Fait à Onex, ce jeudi 26 octobre 2010

Michel Mégard

Annexes

1. Texte de motivation *La médecine est malade...* annexé à la lettre de résiliation du 17 novembre 2007.
2. *Décision sur opposition* de l'assurance, du 15 octobre 2010, avec son enveloppe d'envoi.